

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 17 Décembre 2014

INVESTISSEMENTS

9 - DEPOT BUS SITE TISSEO DE COLOMIERS

9.9 - Avenant n° 1 au marché Y 2012 10494 M conclu avec l'entreprise DEL TEDESCO - Travaux de Menuiseries Intérieures : Approbation de l'avenant.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET (pouvoir à M. Carneiro, à compter du point 13), DEL BORRELLO, KELLER, LATTES, LAGLEIZE (pouvoir à Mme Marti à compter du point 11), MME MARTI, MM. TRAUTMANN, MME. TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. GRASS, MOUDENC, & RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & LERY (pouvoir à M. Bacou à compter du point 4.1).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME. ROUCHON, M. SUAUD.

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,

- Par délibération D.2010.12.16.11.4 du 16 décembre 2010, a approuvé le pré-programme « Caractéristiques Générales » du site TISSEO de Colomiers, appelé également « 3ème Dépôt ».
- Par délibération D.2011.03.28.11.1 du 28 mars 2011, a approuvé l'organisation des consultations des marchés nécessaires au bon déroulement des études et des travaux préparatoires nécessaires à la réalisation du site TISSEO de Colomiers.
- Par délibération D.2011.07.11.7.1 du 11 juillet 2011, a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation du futur site TISSEO de Colomiers au Groupement DENU & PARADON / BRANGER & ROMEU / SNC LAVALIN.
- Par délibération D.2013.02.21.16.8 du 21 février 2013, a autorisé la signature du marché Y 2012 10494 M avec l'entreprise DEL TEDESCO – Travaux de Menuiseries Intérieures pour un montant s'élevant à 273 051,85 € HT.
- Par délibération D.2014.07.09.6.7 du 9 juillet 2014, a approuvé l'avenant n° 7 au marché n° M 2009-011 relatif au mandat pour la réalisation des travaux du réseau tramway de l'agglomération toulousaine intégrant la modification du programme, la prolongation de la durée de l'opération, l'ajustement à la hausse de l'enveloppe financière de l'opération à hauteur de 31,3 M€ HT (valeur décembre 2010).

1° - Objet de l'avenant

Le présent avenant n° 1 a pour objet de prendre en compte la moins-value du prix forfaitaire pour la non réalisation du bâtiment Syndicats et l'intégration de prestations complémentaires au marché Y 2012 10494 M donnant lieu à la fixation de prix nouveaux définitifs et à l'ajustement des quantités du Détail Estimatif.

Ces prestations complémentaires se justifient en fonction des éléments suivants :

➤ **Modification des locaux « service médical »**

Suite à la modification de la disposition des locaux du « service médical », trois blocs portes sont à supprimer.

➤ **Fourniture et pose de tablettes en médium**

Ces prestations concernent des adaptations nécessaires à la parfaite finition de l'interface entre les menuiseries extérieures et les cloisons.

➤ **Fourniture et pose d'un meuble comptoir**

Ces prestations sont nécessaires afin d'intégrer au mieux la modification de fonctionnalité du bureau logistique du bâtiment Exploitation.

➤ **Modification de la position du poste de garde**

Ces prestations complémentaires relatives à des adaptations des menuiseries intérieures sont nécessaires suite à la modification de la position de ce bâtiment actée par le permis modificatif délivré le 22 juillet 2013.

➤ **Intégration de la cuisine dans le bâtiment « Activités sociales »**

Ces prestations concernent la fourniture et pose de 3 blocs portes afin d'améliorer l'intégration de la cuisine dans le bâtiment « Activités sociales ».

➤ **Support du luminaire de la salle de restaurant**

Ces prestations concernent le dispositif nécessaire à l'intégration du luminaire filant dans la salle de restaurant du bâtiment « Activités sociales ».

➤ **Modification de la zone vestiaire du bâtiment « Logistique »**

Ces prestations concernent la fourniture et pose de 2 blocs portes afin d'améliorer l'intégration de la zone vestiaire du bâtiment « Logistique ».

➤ **Fourniture et pose de bloc porte Coupe-Feu complémentaire**

Afin de s'adapter à l'encombrement du sous-sol technique du bâtiment « Activités Sociales », il est nécessaire de mettre en œuvre une porte Coupe-Feu complémentaire.

➤ **Adaptation pour l'intégration de l'ascenseur du bâtiment exploitation**

Ces prestations concernent la fourniture et pose de panneaux laqués autour de l'ascenseur afin de faciliter son intégration dans la paroi.

➤ **Modification de la finition de l'habillage des cabines du bâtiment exploitation**

Ces prestations concernent l'adaptation apportée à la finition de ces habillages pour les rendre esthétiquement cohérent avec le mobilier de la zone de prise de service.

➤ **Suppression des plans de sécurité**

Ces prestations vont être confiées à un autre prestataire plus adapté à ce type de fourniture.

2° - Fixation des prix nouveaux définitifs et ajustement du Détail Estimatif

Les prestations listées ci-dessus et demandées au titulaire du marché font l'objet d'un ajustement des quantités du Détail Estimatif en intégrant les prix nouveaux issus du complément au Bordereau des Prix Unitaires.

Ces prix nouveaux ont été établis et arrêtés par la maîtrise d'œuvre en fonction des sous-détails de prix fournis par l'entreprise, conformément à l'article 14 du CCAG Travaux.

Intégration des prix nouveaux en € HT :

- PN2 : Fourniture et pose de tablettes en médium..... 3 510,00 €
- PN3 : Fourniture et pose d'un meuble comptoir..... 1 742,00 €
- PN4 : Modification du poste de garde..... 2 265,14 €
- PN5 : Intégration de la cuisine dans le bâtiment « Activités sociales » 2 135,55 €
- PN6 : Support du luminaire de la salle de restaurant..... 2 622,76 €
- PN7 : Modification de la zone vestiaire du bâtiment « Logistique ». 2 842,25 €
- PN8 : Fourniture et pose d'un bloc porte coupe-feu..... 686,70 €
- PN10 : Intégration de l'ascenseur dans la paroi 3 086,81 €
- PN11 : Habillage des cabines 7 740,00 €

Par ailleurs, à ce stade de l'accostage du marché, il convient d'ajuster les quantités du détail estimatif du marché, hors prix nouveaux d'un montant de – 15 632,54 € HT.

3° - Ajustement de la partie Forfaitaire

La décision de ne pas réaliser le bâtiment Syndicats tels que prévu au projet suite à l'acquisition des deux parcelles Teisseire, actée dans la délibération D.2014.07.09.6.6 du 09 juillet 2014, et la prise en compte des moins-values indiquées ci-dessous représentent une diminution du montant forfaitaire du marché de **28 257,37 € HT** décomposée comme suit :

- Modification des locaux «service médical» - 707,67 €
- Suppression des plans de sécurité - 7 193,55 €
- Non réalisation des travaux du bâtiment syndical - 20 356,15 €

4° - Impact financier du présent avenant sur le marché

Le montant HT du présent avenant de - 17 258,70 € HT se décompose de la façon suivante :

Intégration des prix nouveaux du détail estimatif :	+26 631,21 €
Ajustement du montant forfaitaire :	- 28 257,37 €
Modification des quantités du détail estimatif :	- 15 632,54 €

Le montant HT du présent avenant n°1 représente une diminution de 17 258,70 € HT du montant total du marché.

Le marché Y 2012 10494 M conclu avec l'entreprise DEL TEDESCO est ainsi porté à la somme de 255 793,15 € HT, ce qui représente une diminution d'environ 6,32 % du montant du marché initial de 273 051,85 € HT.

5° - Durée du marché

Le présent avenant n'entraîne aucune modification du délai global du marché.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 1 au marché N° Y 2012 10494 M et d'en autoriser la signature.

* *
*

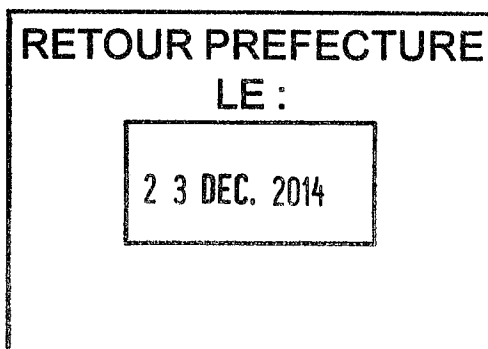
Le Comité Syndical :

- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n° 1 au marché n° Y 2012 10494 M avec l'entreprise DEL TEDESCO pour un montant de - 17 258,70 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer ledit avenant.

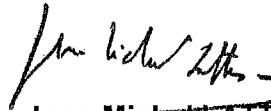
ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES



CONSTRUCTION DU 3^{ème} DEPOT-BUS DE TISSEO A COLOMIERS

LOT 10 – MENUISERIES INTERIEURES

AVENANT N° 1

Y 2012 10494 M

DECEMBRE 2014

Titulaire : DEL TEDESCO



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr



ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant n° 1 au marché Y 2012 10494 M concernant le lot Menuiseries intérieures a pour objet :

- d'intégrer au marché les prestations complémentaires suivantes donnant lieu à la fixation de prix nouveaux définitifs conformément à l'article 14 du CCAG Travaux :

• PN2 : Fourniture et pose de tablettes en médium (OS n° 6)	3 510.00 € H.T.
• PN3 : Fourniture et pose d'un meuble comptoir (OS n° 6)	1 742.00 € H.T.
• PN4 : Fourniture et pose de cloison-Habillage mural-Impostes des portes (OS n° 6)	2 265.14 € H.T.
• PN5 : Fourniture et pose de blocs portes complémentaires (OS n° 6)	2 135.55 € H.T.
• PN6 : Fourniture et pose au pourtour de la salle d'un support en équerre laqué blanc pour soutenir l'intégration du luminaire filant (OS n° 6)	2 622.76 € H.T.
• PN7 : Fourniture et pose de bloc porte – Huisserie bois exotique Plinthe bois et finition peinture (OS n° 6)	2 842.25 € H.T.
• PN8 : Fourniture et pose de bloc porte CF ½ h complémentaire (OS n° 6)	686.70 € H.T.
• PN 10 : Intégration des façades d'ascenseur	3 086.81 € H.T.
• PN 11 : Aménagement mobilier de la zone recette – finition laquée	7 740.00 € H.T.

- ainsi que la moins-value, pour :

• PN1 : Suppression de bloc-porte TYPE PBT3C .Travaux d'huisseries et bloc-porte coulissante (OS n° 6)	- 707.67 € H.T.
• PN9 : suppression prestation plans d'intervention (OS n° 7)	- 7 193.55 € H.T.
• la non-réalisation des travaux du bâtiment « syndicats » (OS n° 4)	- 20 356.15 € H.T.

et,

- de modifier les quantités du détail estimatif du marché suite à l'intégration de ces prix nouveaux ;
- d'ajuster les quantités du détail estimatif du marché.

Les prix nouveaux provisoires et la moins-value notifiés au titulaire par ordre de service n° 4, 6 et 7 sont rendus définitifs dans le cadre du présent avenant.

ARTICLE 2 – MONTANT DE L'AVENANT

Le montant HT du présent avenant n°1 est de - 17 258.70 € HT et se décompose comme suit :

Montant marché initial HT :273 051.85 €

Total intégration des prix nouveaux HT :+ 26 631.21 €

Total ajustements des quantités du marché HT :- 15 632.54 €

Total moins-values HT.....- 28 257.37 €

Montant HT du présent avenant : - 17 258.70 €

Nouveau montant HT du marché :255 793.15 €

Le montant du marché est porté de 273 051.85 € HT à 255 793.15 € HT.

ARTICLE 3 – MODIFICATIONS APORTEES A L'ACTE D'ENGAGEMENT

L'acte d'engagement du marché est modifié comme suit :

Le prix de l'ensemble des prestations, telle qu'il résulte de la décomposition globale et forfaitaire est modifié comme suit :

Montant initial HT : 257 419.35 €
Diminution apportée par l'avenant n° 1 HT : - 28 257.37 €
Nouveau montant HT : 229 161.98 €

L'évaluation de l'ensemble des prestations, telle qu'elle résulte du Détail estimatif et du Bordereau de Prix est modifiée comme suit :

Montant initial HT : 15 632.54 €
Augmentation apportée au détail estimatif HT : + 10 998.67 €
Nouveau montant HT : 26 631.21 €

Le montant total du marché est ainsi porté à :

Montant initial HT : 273 051.85 €
Montant avenant n° 1 HT : - 17 258.70 €
Nouveau montant HT : 255 793.15 €

ARTICLE 4 – MODIFICATIONS APORTEES AU BORDEREAU DE PRIX UNITAIRE

Le bordereau des prix du marché initial est complété et modifié par le bordereau des prix supplémentaires qui fait l'objet de l'annexe 1 au présent avenant.

ARTICLE 5 – MODIFICATIONS APORTEES AU DETAIL ESTIMATIF

Le détail estimatif initial est complété et modifié par le détail estimatif qui fait l'objet de l'annexe 2 au présent avenant.

ARTICLE 6 – MODIFICATIONS APORTEES AU CDPGF

Le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire initial est complété et modifié par le CDPGF qui fait l'objet de l'annexe 3 au présent avenant

ARTICLE 7 – DUREE DU MARCHE

Le présent avenant n'entraîne aucune modification du délai global du marché.

ARTICLE 8 – RENONCIATION

Par le présent avenant, qui est conclu à une date où l'entreprise a une parfaite connaissance des aléas ayant affecté le chantier et du contexte d'exécution des prestations restant à effectuer, le titulaire renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant ou sur tout motif antérieur à celui-ci.



ARTICLE 9 – AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les clauses du marché demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

ARTICLE 10 – DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à la date de l'avis de réception postal de sa notification.

Fait en un seul original,
A Toulouse, le 27 novembre 2014

Mentions manuscrites « lu et approuvé »

Le titulaire "lu et approuvé"

L'Entité Adjudicatrice
Au nom et pour le compte du SMTC

del Tedesco Bâtiment

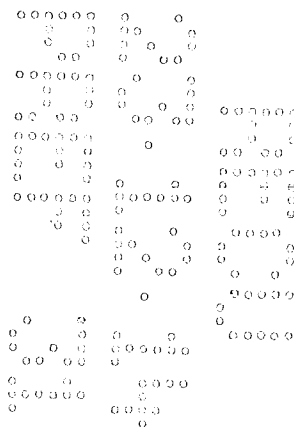
Z.I. En Jacca - 7, rue de la Classe

31770 COGNAC

Tél. 05.61.78.11.31 - Fax 05.61.78.98.22

Siret : 351 687 609 00011

Xavier BONNEAU
Directeur de la SMAT



ANNEXE 1 – Bordereau de prix unitaire

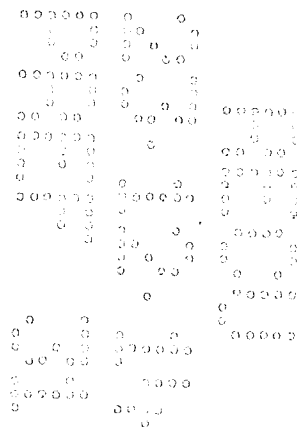
PN2 à PN 11 à intégrer

ANNEXE 2 – Détail Estimatif

PN2 à PN 11 à intégrer et DE à ajuster

ANNEXE 3 – CDPGF

Diminué du bâtiment syndicat + PN 1 ET 9



Handwritten signature or mark.

